



Règlement de la consultation

Marchés n°264005

**Mission d'AMO pour la
réhabilitation lourde
du bâtiment
MONPLAISIR D à
Vandoeuvre lès Nancy
dans le cadre d'un
marché global de
performance**

Crous Lorraine

Date limite de remise des plis : 04/06/2026

Heure limite : 12h00

Sommaire

1.	Identification du pouvoir adjudicateur	3
2.	Objet du marché	3
2.1	- Mode de passation	4
2.2	- Type et forme de contrat.....	4
2.3	Décomposition	4
2.4	Lieu d'exécution	4
2.5	- Nomenclature	4
2.6	- Réalisation de prestations similaires	4
3.	Conditions de la consultation	5
3.1	- Délai de validité des offres	5
3.2	- Forme juridique du groupement	5
3.3	- Variantes	5
3.4	- Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
4.	Conditions relatives au contrat.....	5
4.1	- Durée du contrat et délai(s) de réalisation des prestations	5
4.2	- Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5.	Liste des documents constituant le dossier de consultation	5
5.1	Modification de détail au dossier de consultation.....	6
5.2	Visite des lieux de l'exécution.....	6
6.	Retrait du dossier	6
7.	Présentation des candidatures et des offres	7
7.1	Dossier de candidature.....	7
7.2	Dossier d'offre	8
8.	Examen des candidatures et des offres - attribution du marché	8
8.1	Sélection des candidatures.....	8
8.2	Jugement des offres	8

8.3	Négociation	10
8.4	Attribution du marché	10
9.	Conditions d'envoi et de remise des plis	10
9.1	Conditions de la dématérialisation	10
9.2	Modalités d'envoi des propositions dématérialisées.....	11
10.	Renseignements complémentaires	13
10.1	Point de contact	13
10.2	Voies de recours	13

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom du pouvoir adjudicateur : Crous Lorraine

Adresse : 75 rue de Laxou - 54042 Nancy Cedex

2. Objet du marché

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation lourde d'un bâtiment en site existant, réalisée en marché global de performance, nous souhaitons nous adjoindre les compétences d'un Assistant Technique à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Le projet présente des enjeux techniques importants, notamment en matière de structure, et de performance énergétique et environnementale.

La mission confiée à l'AMO vise à accompagner le Maître d'Ouvrage à partir de la phase PRO/DCE et jusqu'à la réception des travaux, avec un rôle de conseil, d'analyse critique et d'alerte vis-à-vis des études et de la réalisation portées par le groupement titulaire du marché. Il pourra également être amené à accompagner le Maître d'ouvrage en phase d'exploitation maintenance. (PSE)

La mission inclura notamment :

- l'analyse des études du dossier PRO-DCE et rendu/s de dossier à date souhaitée
- le contrôle de la cohérence technique et des interfaces, rendu/s de dossier à date souhaitée
- un suivi de chantier, avec compte-rendu sous 48h.
- l'assistance aux OPR et à la réception du bâtiment, avec compte-rendu sous 48h.
- Assistance en phase d'exploitation maintenance, en conformité avec le PTD - PSE

Les compétences requises seront :

- Thermique, énergétique et environnementale
- Juridique
- Suivi d'Exploitation maintenance
- Économie de la Construction
- Expertise en gestion de l'eau, qualité de l'air, gestion des déchets
- Structurel

Ces compétences peuvent être portées pour une seule et même entité ou par un groupement d'entités. L'AMO devra agir en toute indépendance, en particulier vis-à-vis des fournisseurs d'énergie et des entreprises susceptibles de réaliser ultérieurement les travaux.

Les candidats doivent satisfaire à des critères de qualifications et références suivants :

- Références de réalisations de prestations de complexité similaire à l'objet du marché
- Qualifications détenues par les prestataires : certification IPMVP ou équivalent
- Certifications Qualibat, ou équivalent

2.1 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

2.2 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire révisable.

2.3 Décomposition

Les prestations ne sont pas réparties en lot.

2.4 Lieu d'exécution

Résidence Universitaire MONPLAISIR D – 5 rue de Jacques Callot 54500 Vandoeuvre lès Nancy.

2.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71310000-4	Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

2.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

3. Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée

3.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Assistance en phase exploitation maintenance

4. Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat et délai(s) de réalisation des prestations

Le marché prend effet à compter de sa date de notification, estimé en semaine 25, jusqu'à la fin des travaux en août 2027, et pendant les 4 ans qui suivront, en exploitation maintenance éventuellement.

L'exécution de la mission démarre à la notification du marché.

Le marché ne fait l'objet d'aucune reconduction.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le paiement sera effectué selon les dispositions des titres IX des parties législative et réglementaire du code de la commande publique et du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), ils doivent le préciser à l'Acte d'Engagement (AE).

5. Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le présent marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante.

Par dérogation ou en complément de l'article 4.1 du CCAG PI, les pièces contractuelles prévalent dans l'ordre ci-après :

1. L'acte d'engagement (AE)
2. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
3. Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021,

4. Le cahier des charges et ses 5 annexes
5. La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
6. La note méthodologique complétée.
7. Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants postérieurs à la notification du marché ;

5.1 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Cependant, si les modifications apportées sont d'ordre uniquement administratif et donc sans conséquence sur l'étude technique des candidats, aucune restriction de date ne sera appliquée. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.2 Visite des lieux de l'exécution

Une visite sur site est possible sur rendez-vous pris par mail à l'adresse :
Aurelie.perez@crous-lorraine.fr

6. Retrait du dossier

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via le profil acheteur : www.marches-publics.gouv.fr

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, la personne publique invite les soumissionnaires à disposer des formats suivants pour faciliter le téléchargement :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- .odt, .ods, .odp, .odg,
- Le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique,

afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur.

7. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

7.1 Dossier de candidature

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein d'un **sous-dossier "candidature"** :

- 1) Une lettre de présentation de la candidature (**formulaire recommandé imprimé DC1**) comprenant :
 - le nom et l'adresse du candidat ;
 - le nom de la personne habilitée à engager le candidat, avec le cas échéant, le pouvoir du signataire ou l'habilitation du mandataire.
- 2) Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat certifie : n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L2141-6 du code de la commande publique et être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (**ou imprimé DC1**) ;
- 3) La déclaration du candidat/membre du groupement comprenant les éléments suivants (**formulaire recommandé : imprimé DC2**) :
 - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement ;
 - Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles ;
 - Désignation des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature ;
 - Copie du jugement prononçant le redressement judiciaire, le cas échéant.
- 4) Une copie des qualifications professionnelles, notamment certification IPMVP ou un équivalent, attestant du savoir-faire de la société dans le domaine concerné.

L'entreprise devra vérifier également que les sous-traitants qui seront amenés à travailler sur le chantier sont eux aussi titulaires de qualification. L'entrepreneur devra produire un justificatif de sa qualification valide pour l'année en cours ou des attestations de capacité de même nature établies par Maître d'Œuvre ou d'Ouvrage et précisant le montant, l'adresse et la date de réalisation des prestations

L'agrément des candidats sera effectué sur la base de la conformité des pièces administratives demandées et des garanties professionnelles, techniques et financières.

- 5) Une Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

7.2 Dossier d'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'un **sous-dossier "Offre"** :

- **L'acte d'engagement dûment complété (AE)**
- **Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)**
- **La note méthodologique complétée, 15 pages max. Ce document apportera les réponses aux critères d'analyse des offres.**

Nota : le pouvoir adjudicateur n'exige pas la signature des pièces de l'offre au moment du dépôt du pli. Par ailleurs, seuls les documents détenus par lui font foi même en cas d'une mise au point du présent marché. Le CCAP, cahier des charges et autres pièces contractuelles, ne sont donc pas à remettre dans l'offre.

8. Examen des candidatures et des offres - attribution du marché

8.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée en fonction des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur Technique : Note Méthodologique	60 %
§ A – Compréhension du projet (enjeux techniques, énergétiques et environnementaux de l'opération, spécificités du MPGP, attentes du Maître d'Ouvrage en matière de performance et de suivi.)	5 points
§ B – Organisation (répartition des objectifs de la mission, articulation avec le MO, le groupement MPGP et le contrôleur technique, disponibilité et réactivité de l'équipe, modalités numériques de coordination et de reporting.)	5 points
§ C – Méthodologie (suivi des études, travaux, OPR et exploitation-maintenance, analyse des performances et du PMV, identification des risques et écarts, suivi des réserves et actions correctives)	20 points
§ D – Moyens humains (composition de l'équipe, qualifications et compétences, expérience en MPGP, implication du référent)	10 points
§ E – Références (opérations similaires en réhabilitation, missions AMO en MPGP, projets intégrant suivi énergétique, PMV ou exploitation-maintenance, 3 références min. comparables en complexité et en taille.)	10 points
§ F – Livrables (clarté des documents de suivi et d'analyse, exemple de tableaux de bord, PMV, et outils de reporting, compte-rendus de réception outil et méthodologie des OPR, capacité à fournir des livrables synthétiques, exploitables et adaptés au suivi du MPGP.)	10 points

Analyse des prix : Après avoir écarté les éventuelles offres anormalement basses (articles L.2152-5 et L.2152-6 et R.2152-3 à R.2152-5 du Code la commande publique), la formule utilisée pour comparer les prix est la suivante :

Note critère prix = 40 x (prix de l'offre la moins disante/prix de l'offre analysée)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Analyse de la valeur technique : elle sera jugée sur les éléments présents dans la note méthodologique du candidat.

8.3 Négociation

Une phase de négociation pourra être mise en œuvre.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les candidats. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de ne pas intégrer une ou plusieurs offre(s) au processus de négociation. Il justifiera alors son choix sur la seule base des critères de jugement des offres annoncés. Les négociations pourront se dérouler par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

A l'issue de la négociation, les soumissionnaires seront invités à remettre une nouvelle offre dématérialisée dans les mêmes conditions de dépôt que l'offre initiale. Une notation après négociation aura lieu et un nouveau classement établi en conservant les mêmes critères et pondérations associées.

8.4 Attribution du marché

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours. Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9. Conditions d'envoi et de remise des plis

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats. Les candidatures et les offres seront remises par l'intermédiaire du profil acheteur www.marches-publics.gouv.fr

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre.

En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les candidatures et offres devront être obligatoirement remises par voie électronique, via le profil acheteur.

9.1 Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard.zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

En cas de rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire recevra par courrier postal l'acte d'engagement qu'il devra retourner signé.

9.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des pré-requis de la plateforme de dématérialisation et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le pouvoir adjudicateur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si

plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi et accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou "virus" :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le maître de l'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique), lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD, clé USB ...) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat. Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Crous Lorraine Service Patrimoine 75 Rue de Laxou 54042 NANCY CEDEX Candidature/Offre pour la consultation : MAPA n°264005 Mission d'AMO réhabilitation lourde de MONPLAISIR D NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

10. Renseignements complémentaires

10.1 Point de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettront leur éventuelles demandes / questions par l'intermédiaire du profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

10.2 Voies de recours

Instance chargée des renseignements relatifs à l'introduction des recours et des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nancy
5 Place Carrière 54036 NANCY CEDEX
Tel : 0383174343
Fax : 0383174350
courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr
URL : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le Tribunal Administratif de Nancy peut être saisi depuis la plateforme "TELERECOURS CITOYENS" sur le site Internet www.telerecours.fr